



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **JORAT-SERVICES SARL**, Ch. de la Côte 2,  
1059 Peney-le-Jorat
2. Déclaration de faillite: 24.05.2011
3. Suspension de faillite: 10.06.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 04.07.2011
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: conseils en matière de ressources humaines et placement privé de personnel temporaire et fixe dans le domaine du transport routier; commerce, location, mise à disposition et commercialisation de machines de chantier; exploitation d'un atelier de réparation mécanique; commerce et commercialisation en général de tout produit en relation avec l'industrie automobile et mécanique; taille d'arbres, entretien de propriétés privées et commerce de bois de chauffage.

Office des faillites de la Broye et du nord vaudois  
1400 Yverdon-les-Bains

00649439

